

**REUNION DES CONSEILS LOCAUX de DEVELOPPEMENT (CLD) DROME DES COLLINES et VALENCE DROME ARDECHE CENTRE
DU MARDI 26 JUIN 2007 à ROVALTAIN**

Etaient présents : Jean Pierre CARDI, Pierre-Antoine LANDEL, Marianne ORY, Jean Marie BUSSEUIL, Michèle ROCHE, Frédéric MERIOZ, Gérard MESSON, Yves DOMARD, Chantal DARLET, Daniel FENOUIL, Michel CHAUDY, Pierre FAVRAT, Jacqueline CIMAZ, Francis KOPRNPROBST, Félix LARCHER, Jacques ESTOUR, Jean Louis CHOVIN, Gérard COLOMBIER, François VERCOUTERE, Odile ROBERT, Vincent BILLET, Sandie SLENGEN, Fabien MICHEL dit BARON, Emmanuel LACHAUME, Jean Marie ROBERT, M.Claire HESS, Jean Paul CAYRIER, Odette DURAND, Olivier MAIGRET, Marinette FEUILLADE, Walter ACCHARDI, Olivier BAUDY, Brigitte DUMAS, Jacqueline CIMAZ

Etaient excusés : Nicolas DARAGON, Henri BERTHOLET, Gérard CLEMENT, Corinne DAOUD, Sylvette BERAUD WILLIAMS, Didier THUNOT, Jacques FRANCOIS, Mme PASQUIER, ANPE 26/07,

Assistaient : Jean Philippe RENOUD,

La réunion a été l'occasion d'une rencontre entre les Conseils Locaux de Développement Drôme des Collines et Valence Drôme Ardèche Centre, ainsi que le Syndicat Mixte ROVALTAIN dans le cadre de la préparation du protocole de développement du grand projet ROVALTAIN. L'ordre du jour était le suivant :

- présentation du projet de Rovaltain, par Michèle ROCHE, directrice du Syndicat Mixte ;
- identification des enjeux par rapport aux travaux et réflexions menés par les CLD ;
- discussion, formalisation d'avis et de propositions ;

L'objectif était de prendre connaissance de l'état d'avancement du grand projet ROVALTAIN, reconnu comme stratégique au niveau régional, et de permettre aux deux CLD de formuler des avis et des précisions. Les deux CLD ont pu constater l'importance du partenariat engagé entre la Région, le Département et le Syndicat Mixte d'Aménagement Rovaltain au travers du projet de protocole, et se sont déclarés tout à fait prêts à travailler ensemble pour émettre des propositions relatives à l'articulation entre le site et les deux territoires de CDRA. Toutefois, au vu des délais impartis, ils n'ont pu exprimer d'avis approfondi. Le présent document relate donc le cheminement de la réflexion, les questions posées et propose trois pistes de réflexion, que les membres des deux CLD pourraient approfondir dans les mois qui viennent, si possible, en présence des élus concernés, dans le cadre d'un dialogue dont les termes restent à définir.

1. Présentation du projet de Rovaltain

Michèle ROCHE, directrice du Syndicat Mixte ; a présenté les grandes lignes du projet, dont le contenu est rappelé au travers du document joint au présent compte rendu.

Le projet a été présenté comme étant :

- structurant à l'échelle de la Région Rhône-Alpes (labellisé grand projet régional)
- axé sur la constitution d'un parc technologique et scientifique sur le développement durable
- mis en œuvre par un syndicat intercommunal en partenariat avec la Région, le Département, la CCI et adossé à un comité scientifique
- diffusé depuis le pôle d'échange et de communication de Valence TGV – TER
- conforme aux engagements de la politique environnementale de Rovaltain certifié ISO 14001

Le Plan d'actions à engager sur 2007 – 2011 pour la mise en œuvre du projet serait articulé autour des objectifs suivants :

- Développer le pôle scientifique et technologique
- Accompagner les entreprises du territoire dans des projets de développement et d'appui à l'innovation
- Aménager les parcs d'activités
- Analyser les impacts du développement en termes d'habitat et de déplacement et les traduire dans les politiques locales à l'échelle du bassin de vie
- Mettre en place des services aux entreprises et aux salariés
- Communiquer sur la démarche et le projet

Le projet met en évidence un certain nombre d'enjeux par rapport aux travaux et réflexions des deux CLD :

- L'emploi
- La formation
- La coopération entre les territoires
- Le maillage et centralités urbaines
- La mobilité et l'organisation des transports croisée avec les problématiques d'habitat et de maîtrise de l'énergie

En outre, les conclusions de la réunion du CLD VALDAC qui avait été organisée sur ce sujet en septembre 2006 sur la question ont été rappelées. Les débats avaient montré que même s'il s'agissait d'un projet à vocation économique, le pôle se développait dans un espace de vie de près de 200.000 habitants, et devait intégrer les dimensions environnementales, sociales et culturelles. La discussion avait mis en évidence plusieurs questions, telles que :

- Le déficit d'association des usagers à la définition des besoins ;
- les déplacements sur le site : pourquoi pas des locations de vélo à bas prix, comme cela se fait en agglomération ;
- la restauration ;

Les plus importantes interrogations avaient porté sur l'habitat et les déplacements, et la façon dont les besoins nouveaux peuvent être planifiés et organisés, afin d'éviter la poursuite du mitage de la plaine de Valence. A l'époque, le CLD avait été informé de la mission confiée à l'agence d'urbanisme de Grenoble pour une réflexion sur l'habitat et foncier, dont les conclusions sont semble-t-il toujours attendues.

II Les principales interrogations formulées par les membres des CLD

La première partie du débat a permis aux participants de formuler un certain nombre de questions par rapport au projet, résumées au travers du tableau ci-dessous.

	Questions posées
Emploi et progrès social	<ul style="list-style-type: none"> Quels objectifs en terme d'emplois ? Combien de transferts d'emplois à partir d'autres sites ? Combien de créations nettes d'emplois autres qu'administratifs ? Qualification des emplois et nature des contrats ? Quelle prise en considération des activités agricoles ? Quelle prise en considération des enjeux sociaux : Haute qualité Sociale : hygiène, droits spécifiques, espaces de dialogue social ? Bien être des gens qui travaillent sur le site : déplacement, restauration ? Nature des actions prévues en loisirs et de culture ?
Formation recherche	<ul style="list-style-type: none"> Quels liens entre le site et les écoles, les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche présents sur les territoires ?
Coopération entre les territoires, maillages, centralités urbaines	<ul style="list-style-type: none"> Le caractère rural du territoire, son histoire ont-ils été pris en compte ? Quelle articulation entre les projets du site et les savoir faire locaux ? Quels liens avec les autres pôles industriels (ex : Le Cheylard, Romans, Valence) Quelle est la capacité du pôle Rovaltain à diffuser sur l'ensemble du territoire, et d'ouvrir le territoire à l'international ? Quelles ambitions en terme de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire ? Quelle prise en considération du paysage ? Quel impact de l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur la plaine de Valence Quel usage de la Taxe Professionnelle de Rovaltain ? (860.000 euros par an)
Mobilité, transports, habitat, énergie.	<ul style="list-style-type: none"> Quels moyens de transport sur le site ? Quels modes de déplacements entre Romans et Valence ? Quels moyens de transport pour arriver sur le site ? Pourquoi pas la gratuité des déplacements ? Quelle organisation et développement de l'habitat sur le territoire et la plaine de Valence ?

En terme de gouvernance	<p>Quelle association des populations et des acteurs locaux à la définition du projet ?</p> <p>Quelle articulation entre ROVALTAIN et les pôles territoriaux ?</p> <p>Quelle répartition des rôles entre Etat, Région, Département, intercommunalités, communes ?</p> <p>Quelles conséquences de l'absence de communauté d'agglomération sur Valence ?</p> <p>Quel travail de prospective à partir du projet ?</p> <p>Quel est le lien entre le projet ROVALTAIN et les CDRA ? Quel est l'avis des élus ?</p> <p>Quel rôle des CLD dans la construction des relations entre ROVALTAIN et les deux territoires Drôme des Collines et VALDAC ?</p> <p>Quelle information sur le projet ROVALTAIN ?</p> <p>Quelle place pour l'Ardèche ?</p>
--------------------------------	---

Les éléments de réponse apportés par Michèle ROCHE (Syndicat Mixte ROVALTAIN) , Jean Marie BUSSEUIL (Président CCID) et Marianne ORY (Conseillère régionale) ont montré que le modèle de développement reposait sur l'implantation sur le site de centres de recherche développement, permettant de développer des capacités de recherche publique et privée. La ZAC est conçue pour une superficie de 620.000 m² de Surface (SHON). Les axes d'excellence seraient le suivants :

- développement de l'éco construction ;
- développement de l'agriculture biologique et de la valorisation des produits, implantation du cluster bio ;
- utilisation des technologies avancées : IFS : Innovation Fluides Supercritiques : CO2 supercritique, extraction propre, déchets ;
- projet de valorisation de la biomasse ;
- développement d'un pôle toxicologie et écotoxicologie pouvant accueillir une partie des laboratoires de l'IRSN (institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)

A partir de ces pôles d'excellence, des pépinières d'entreprises seraient constituées, avec pour vocation de diffuser ensuite sur les territoires de Drôme Ardèche, les liens restant à tisser entre les universités et le tissu économique local

2. identification des enjeux et des pistes de propositions susceptibles d'être portés par le deux CLD

La discussion a mis en évidence trois axes susceptibles d'être approfondis dans les mois qui viennent.

a) **Concernant le modèle économique lié au projet ROVALTAIN** ; il semble que l'on soit sur un modèle de développement à partir de la recherche, sans que soient précisées les actions à mettre en œuvre pour assurer la diffusion du pôle sur le territoire. Les deux CLD rappellent les propositions qu'ils avaient formulées en terme d'implantation de jeunes chercheurs. Il s'agirait en particulier de favoriser le développement de deux actions :

- **Création d'un réseau bi-départemental de recherche - développement – formation.** Basé sur l'identification des acteurs susceptibles d'accueillir des

doctorants et jeunes chercheurs, le développement de bureaux virtuels, l'E-learning et la mutualisation des enseignants des écoles et universités de Rhône Alpes. Il s'agirait ainsi d'identifier et d'équiper plusieurs lieux ressources (hébergement, mise en réseau, reliés entre eux et à des centres de ressources « intermédiaires » ...).

- **Création d'un fond bi-départemental d'accueil de jeunes chercheurs.** Cela permettrait de financer et d'accompagner sur le terrain, des doctorants ou étudiants chercheurs, en situation de travail au sein d'entreprises ardéchoises et drômoises, et tout particulièrement les TPE-PME, quelque soit leur taille et leur localisation. La mise en réseau des chercheurs, étudiants et universitaires permettrait d'être une force de proposition en recherche développement pour un collectif d'entreprises de la région.

Ces deux actions permettraient d'assurer une diffusion de la recherche formation sur l'ensemble du territoire, et de favoriser une meilleure diffusion des créations d'entreprises. De plus, la discussion met en évidence la priorité donnée au volet économique, donnant parfois l'impression de laisser de côté les dimensions sociales (« vivabilité » du site pour les employés et environnementale (déplacements pour accéder au site et sur site).

b) Concernant les liens entre le pôle Rovaltain et les territoires environnants

Les membres du CLD soulignent l'importance des paysages et leur fragilité. Comment ne pas noter une forte dégradation du paysage, principalement dans les zones périurbaines et le long des principales voie de communication à proximité du site. Le développement de constructions industrielles, commerciales, agricoles et d'habitation, souvent mal entretenues constituent un paysage qui ne suscite guère l'intérêt. De plus, deux dimensions semblent à intégrer au projet : les mobilités et l'habitat. Plusieurs pistes de propositions concrètes ont été évoquées :

- Mise en place d'une coulée verte entre Valence et Romans ;
- L'équilibre et la bonne insertion de ce projet nécessite que l'intégration des transports en commun et circulations douces soient fortement renforcées. Cela passe par l'intégration des aménagements en site propres des itinéraires de la Drôme à vélo comme: Valence-Romans par ROVALTAIN, peut être aussi cité l'itinéraire Chateauneuf d'Isère-Rovaltain-Alixan ;
- Sur l'habitat et le développement urbain:, la desserte en transport en commun devrait conditionner tout projet d'urbanisation nouvelle. Il parait urgent dans les agglomérations et les zones rurales de trouver un mode d'habitat moins consommateur d'espace, (collectif avec grande terrasse pour compenser l'absence de jardin, habitat intermédiaire...). Sur le logement social: pourquoi ne pas obliger les constructeurs à réaliser 20% de logements sociaux dans les programmes qu'ils réalisent, comme cela se fait à Paris, Lyon, Grenoble...);
- Sur les transports, desserte cadencée Romans Valence, le réseau bus de Valence Major devant aller aussi jusqu'à la gare. Le renforcement d'habitat doit aussi se faire à proximité pour limiter les déplacements. Ce plan doit aussi s'étendre aux zones d'urbanisme commercial qui se construisent autour de Valence, qui doivent être aussi desservies en Transports en Commun, mais aussi accessibles à vélo en sites propres.

c) Concernant la place de l'agriculture et de la forêt sur le territoire ROVALTAIN

Les membres des CLD ont noté que l'agriculture et ses produits occupaient une place centrale dans les thématiques de recherche susceptibles d'être développées sur

le site : pôle bio, biomasse. Par ailleurs, ils sont persuadés que plutôt qu'être un réservoir d'espace, l'agriculture peut jouer un rôle déterminant dans l'organisation du territoire, sa structuration et son développement. Par exemple, le maintien d'un tissu dense de sièges d'exploitations et d'exploitations permettra de préserver le paysage et de limiter le mitage de l'espace. De plus, le développement d'une agriculture de qualité, permettra de valoriser les travaux de recherche susceptibles d'être travaillées sur le site. En conséquence, plusieurs pistes de proposition sont susceptibles d'être formulées :

- associer les représentants de l'agriculture et particulièrement de l'agriculture biologique à la gouvernance du projet ;
- développer une politique foncière dynamique sur l'ensemble de la plaine valentinoise, et l'associer à une politique vigoureuse d'incitation à l'installation de jeunes agriculteurs ;
- favoriser l'implantation rapide sur le site, et si possible, à proximité de la gare, d'un point de vente de produits agricoles locaux, en particulier des fruits et légumes ; si possible en bio ;
- poursuivre les études visant à utiliser les voies TGV pour le transport des produits frais à l'échelle européenne.

Enfin, les membres des deux CLD continuent à s'interroger sur le mode de gouvernance de l'ensemble du projet, qui concerne un nombre important d'acteurs souvent peu coordonnés. Cela pose à nouveau la question de l'organisation intercommunale sur Valence, celles de son articulation avec celle de Romans,- Bourg de Péage, ainsi qu'avec les communes susceptibles de rester isolées.

Fait le 27 juin 2007

Jean Pierre CARDI, Pierre-Antoine LANDEL